



AVRIL 2014 – JUIN 2014

N° 122

### Sommaire :

- Page 1 : Le mot du Maire
- Page 2 : Présentation de l'équipe municipale + Commissions
- Page 4 : Compte-rendu du conseil municipal du 13 février 2014
- Page 7 : Compte-rendu du conseil municipal du 28 mars 2014
- Page 9 : Compte-rendu du conseil municipal du 9 avril 2014
- Page 11 : Compte-rendu du conseil municipal du 23 avril 2014
- Page 14 : Commission Communales d'Action Sociale
- Page 16 : Commission Travaux
- Page 18 : Commission Scolaire et Péri-scolaire - Bibliothèque
- Page 20 : Informations Communales
- Page 21 : Pêle Mêle
- Page 23 : Ça se passe à Chuzelles
- Page 24 : Vie associative Chuzelloise

### Le mot du Maire

L'équipe municipale que vous avez élue le 23 mars 2014, après quelques modifications dues à 5 démissions, est maintenant opérationnelle.

Le 1<sup>er</sup> dossier suivi a été celui concernant la réforme des rythmes scolaire. Les assouplissements proposés par le Ministre de l'éducation en avril dernier n'ont pas été de nature à remettre en cause l'organisation proposée en décembre 2013. Vous trouverez dans les pages scolaires le planning hebdomadaire des activités scolaires et périscolaires.

Après la liquidation judiciaire de la société hébergeant le site internet de la commune, celui-ci n'était plus accessible. Suite à une récupération récente des données par notre prestataire informatique, une actualisation des informations suivies d'une remise en ligne est actuellement en cours.

Une refonte complète du site est d'ores et déjà prévue pour 2015.

Je vous donne rendez-vous pour les traditionnelles manifestations de l'été, que vous retrouverez en dernière page de ce bulletin.

Bonne vacances à tous.

Le Maire  
Marielle MOREL

Responsable de publication : M.MOREL

Comité de rédaction :  
Commission communication et secrétariat

Bulletin tiré à 850 exemplaires  
Et distribué dans chaque foyer de Chuzelles  
N°122 – dépôt légal Juin



# PRESENTATION DE L'EQUIPE MUNICIPALE

La nouvelle équipe municipale constituée suite aux démissions successives de Gaston GIROD, Martin GERARD, Christiane BOREL, Jean Noël REGAL et Chantal BUTHION :



**Marielle MOREL**  
Maire de Chuzelles



**Alain GRANADOS**  
1<sup>er</sup> Adjoint  
Administration générale  
Communication et Finances



**Marie-Thé ODRAT**  
2<sup>ème</sup> Adjoint  
Affaires Scolaires  
et Péricolaires



**Muriel PELAGOR-DUMOUT**  
3<sup>ème</sup> Adjoint  
Affaires Sociales  
Animation, Sports et  
Culture



**Didier MEZY**  
4<sup>ème</sup> Adjoint  
Travaux, Réseaux,  
Environnement et  
Patrimoine



**Hubert JANIN**  
Conseiller délégué aux  
Travaux, Réseaux,  
Environnement et  
Patrimoine



**Olivier HIRSCH**  
Conseiller délégué à  
l'Animation, Sports et  
Culture



**Annie GODET**  
Conseiller municipal



**Isabelle MAURIN**  
Conseiller municipal



**Dominique BUTHION**  
Conseiller municipal



**Isabelle NGUYEN**  
Conseiller municipal



**Gilles AZZOPARDI**  
Conseiller municipal



**Lydie RELAVE**  
Conseiller municipal



**Frédéric VALOT**  
Conseiller municipal



**Ariane GRES**  
Conseiller municipal



**Jacqueline MAILLEUR**  
Conseiller municipal



**Hervé FANJAT**  
Conseiller municipal



**Julia SOULIER**  
Conseiller municipal



**Michel DELORME**  
Conseiller municipal

Marielle MOREL Maire de Chuzelles est également :

- 5<sup>ème</sup> vice-présidente à ViennAgglo en charge de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
- Vice-présidente au Syndicat Mixte des Rives du Rhône (structure porteuse du SCOT)
- Conseillère au Pôle Métropolitain

## **COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES**

Marielle MOREL en tant que maire est présidente de droit de chaque commission

### **Commission affaires scolaires et périscolaires :**

Marie-Thérèse ODRAT,  
Isabelle MAURIN, Dominique BUTHION, Isabelle NGUYEN, Lydie RELAVE, Julia SOULIER

### **Commission affaires sociales :**

Muriel PELAGOR-DUMOUT,  
Marie-Thérèse ODRAT, Annie GODET, Isabelle NGUYEN, Gilles AZZOPARDI, Jacqueline MAILLEUR

### **Commission animation sports et culture :**

Muriel PELAGOR-DUMOUT,  
Hubert JANIN, Olivier HIRSCH, Dominique BUTHION, Ariane GRES, Julia SOULIER

### **Commission finances :**

Alain GRANADOS,  
Olivier HIRSCH, Gilles AZZOPARDI, Lydie RELAVE, Frédéric VALOT, Hervé FANJAT

### **Commission information et communication :**

Alain GRANADOS,  
Marie-Thérèse ODRAT, Annie GODET, Isabelle MAURIN, Ariane GRES, Jacqueline MAILLEUR

### **Commission travaux réseaux environnement et patrimoine :**

Didier MEZY,  
Hubert JANIN, Isabelle MAURIN, Dominique BUTHION, Frédéric VALOT, Michel DELORME

### **Commission urbanisme :**

Didier MEZY,  
Alain GRANADOS, Hubert JANIN, Gilles AZZOPARDI, Frédéric VALOT, Michel DELORME

## **SYNDICATS INTERCOMMUNAUX**

### **SISLS (Syndicat Intercommunal Sports et Loisirs de la Sévenne) :**

- Muriel PELAGOR-DUMOUT et Annie GODET (titulaires)
- Lydie RELAVE et Ariane GRES (suppléantes)

### **SEDI (Syndicat Energie De l'Isère)**

- Alain GRANADOS (titulaire)
- Ariane GRES (suppléante)

### **SIENV (Syndicat Intercommunal des Eaux du Nord de Vienne) :**

- Hubert JANIN et Dominique BUTHION (titulaires)
- Isabelle MAURIN et Frédéric VALOT (suppléants)

### **SICOGEC (Syndicat Intercommunal pour la Construction de la Gendarmerie de Chasse sur Rhône) :**

- Marie-Thérèse ODRAT : déléguée titulaire
- Isabelle NGUYEN : déléguée suppléante

### **SIRCAT (Syndicat Intercommunal de Vienne et sa région pour la Réalisation d'un Centre d'Aide par le Travail) :**

- Gilles AZZOPARDI (titulaire)
- Muriel PELAGOR-DUMOUT (suppléante)



# CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit février, le conseil municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Marielle MOREL Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du conseil municipal : 24 février 2014

**PRESENTS** : Mme MOREL Marielle, Maire, P. ALLARD, MT. ODRAT, MT. CARRET, A. TRUCHET, R. ALIX, C. COURNOT, G. GONIN, O. HIRSCH, L. JAIMET (arrivée à 19h50), H. JANIN, A. LE GOUGUEC.

**EXCUSE(S)** : B. DECHASSE donne pouvoir à MT ODRAT

**ABSENT(S)** : C. BOREL, G. VERNAY

**SECRETAIRE** : C. COURNOT

Approbation des conseils municipaux des 9 et 13 décembre 2013 à l'unanimité

**DELIBERATION N°001 :**  
**COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET COMMUNAL 2013**  
*Rapporteur : Patrick ALLARD*

Lecture est faite du Compte Administratif de ce budget, les résultats sont conformes au compte de gestion de la Trésorerie et sont les suivants :

- section de fonctionnement :
  - . Dépenses : 1 048 677.83 €
  - . Recettes : 1 299 713.95 €
- section d'investissement :
  - . Dépenses : 515 085.42 €
  - . Recettes : 545 927.32€

	INVEST.	FONCT.
<b>Résultat à la clôture de l'exercice 2012</b>	-14 681.16 €	+46 499.46 €
<b>Résultat de l'exercice 2013</b>	30 841.90 €	251 036.12 €
<b>Résultat de clôture 2013</b>	16 160.74 €	297 535.58 €

Madame le Maire ne prend pas part au vote de ce compte administratif.

Après délibération, les membres présents émettent un avis favorable à l'unanimité

**DELIBERATION N°002 :**  
**COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET CCAS 2013**  
*Rapporteur : Patrick ALLARD*

Lecture est faite du Compte Administratif de ce budget, les résultats sont conformes au compte de gestion de la Trésorerie et sont les suivants :

- section de fonctionnement :
  - . Dépenses : 7 868.05 €
  - . Recettes : 4 207.90 €

	FONCTIONNEMENT
<b>Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2012</b>	+ 4 251.20 €
<b>Résultat de l'exercice 2013</b>	- 3 660.15 €
<b>Résultat de clôture 2013</b>	591.05 €

Le conseil municipal prend acte des résultats du compte administratif qui a été approuvé à l'unanimité par le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale réuni le 26 février 2014.

**DELIBERATION N°003 :**  
**COMPTE DE GESTION DU BUDGET COMMUNAL 2013**  
*Rapporteur : Marielle MOREL*

Lecture est faite des écritures du compte de gestion de la Trésorerie, conformes aux écritures administratives de la commune, elles sont les suivantes :

- section de fonctionnement :
  - . Dépenses : 1 048 677.83 €
  - . Recettes : 1 299 713.95 €
- section d'investissement :
  - . Dépenses : 515 085.42 €
  - . Recettes : 545 927.32€

	INVEST.	FONCT.
<b>Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2012</b>	14 681.16 €	+ 46 499.46 €
<b>Résultat de l'exercice 2013</b>	30 841.90 €	251 036.12 €
<b>Résultat de clôture 2013</b>	16 160.74 €	297 535.58 €

Après délibération, les membres présents émettent un avis favorable à l'unanimité

**DELIBERATION N°004 :**  
**COMPTE DE GESTION DU BUDGET CCAS 2013**  
*Rapporteur : Marielle MOREL*

Lecture faite des écritures du compte de gestion de la Trésorerie, conformes aux écritures administratives de la commune, elles sont les suivantes :

- section de fonctionnement :
  - . Dépenses : 7 868.05 €
  - . Recettes : 4 207.90 €

	Résultat à la clôture de l'exercice 2012	Résultat de l'exercice 2013	Résultat de clôture 2013
<b>FONCT.</b>	+ 4 251.20€	- 3 660.15 €	591.05 €

Le conseil municipal prend acte des résultats du compte de gestion qui a été approuvé à l'unanimité par le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale réuni le 26 février 2014.

**DELIBERATION N° 005 :**  
**BUDGET COMMUNAL - AFFECTATION DU**  
**RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE**  
**2013**

*Rapporteur : Marielle MOREL*

Après avoir examiné le compte administratif, il convient de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 297 535.58 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

<b>AFFECTATION</b>	<b>297 535.58 €</b>
Affectation en réserves R 1068 en investissement	
H Report en fonctionnement R 002 (2)	187 535.58 €
	110 000.00 €

Après délibération, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité

**DELIBERATION N°006 :**  
**BUDGET CCAS - AFFECTATION DU RESULTAT DE**  
**FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2013**

*Rapporteur : Marielle MOREL*

Après avoir examiné le compte administratif, il convient de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 591.05 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

<b>AFFECTATION</b>	<b>591.05 €</b>
Affectation en réserves R 1068 en investissement	
H Report en fonctionnement R 002 (2)	591.05 €
	00.00 €

Le conseil municipal prend acte de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013 du budget CCAS qui a été approuvée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale réuni le 26 février 2014.

**DELIBERATION N°007 :**  
**BUDGET PRIMITIF CCAS 2014**

*Rapporteur : Marielle MOREL*

Madame le Maire présente les différentes prévisions du budget CCAS pour l'année 2014 adoptées à l'unanimité lors du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale réuni le 26 février 2014 :

- section de fonctionnement :
  - . Dépenses : 10 591.05 €
  - . Recettes : 10 591.05 €

Le conseil municipal prend acte des différentes prévisions du budget primitif 2014 du CCAS.

**DELIBERATION N°008 :**  
**TAUX D'IMPOSITION 2014.**

*Rapporteur Marielle MOREL*

Madame le Maire rappelle les différents débats d'orientation budgétaire sur ce point et propose de n'appliquer aucune modification de taux pour l'année 2014.

Les taux proposés sont donc les suivants :

Taxes	Taux 2013	Taux 2014
Taxe habitation TH	12.56 %	12.56 %
Taxe foncière sur le bâti TFB	16.26 %	16.26 %
Taxe foncière sur le non bâti	60.42 %	60.42 %

Après délibération, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

**DELIBERATION N°009 :**  
**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2014**

*Rapporteur : Marie-Thérèse CARRET*

Madame CARRET donne lecture aux membres présents des propositions de subventions faites par la Commission, réunie le 20 février 2014.

Associations	Propositions 2014
<b>Article 6574</b>	
ACCA	400,00 €
GV gymnastique volontaire	400,00 €
Association Familiale Rurale	400,00 €
Association des pêcheurs de la gère	300,00 €
Chorale «Clef des chants»	650,00 €
Club des anciens «Trait d'union»	250,00 €
Ecole de musique	3 700,00 €
Harmonie	850,00 €
Football Club de la Sévenne	1 200,00 €
Football Club de la Sévenne (stage)	350,00 €
Football Club de la Sévenne (frais de transport PHR)	300,00 €
Rugby Club Sévenne	750,00 €
AFM - Téléthon	400,00 €
Caravan'jazz	400,00 €
Prévention routière	100,00 €
Délégation Education nationale	50,00 €
Divers	500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>11 000,00 €</b>

Une enveloppe d'un montant de 5 250 € a été inscrite au budget 2014 (article 65738) pour être affectée aux demandes de participation financière de divers organismes tels que l'ADMR, l'AFIPAEIM, la Croix-Rouge, PARFER, les Chambres des métiers de l'Isère et du Rhône.

Après délibération, le conseil municipal émet un avis à 10 voix pour et 1 abstention (Rémi ALIX)

Marie-Thérèse CARRET ne prend pas part au vote concernant l'Association Familiale Rurale et l'Association française contre les myopathies (Téléthon), étant parti prenante de ces associations.

**DELIBERATION N°010 :**  
**BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2014**

*Rapporteur : Marielle MOREL*

Madame le Maire présente aux membres présents les différentes prévisions pour l'année 2014

- section de fonctionnement :
  - . Dépenses : 1 375 360.00 €
  - . Recettes : 1 375 360.00 €

- section d'investissement :
- . Dépenses : 683 077.32 €
- . Recettes : 683 077.32 €

Suite aux différentes explications, le budget primitif communal 2014 à 12 voix POUR et 1 CONTRE (Rémi ALIX)

**DELIBERATION N°011 :**  
**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC VIENNAGGLO POUR LA DEMATERIALISATION DES MARCHES PUBLICS**

Rapporteur : Marielle MOREL

En 2011, le conseil municipal a autorisé la signature de la convention pour la dématérialisation des marchés publics avec ViennAgglo (option 2). La convention étant arrivée à échéance le 31 décembre 2013, il est proposé de renouveler cette dernière selon les mêmes conditions que la précédente convention pour une durée d'un an (échéance au 31/12/14).

Pour rappel, le service commande publique de ViennAgglo pourra apporter une assistance de nature technique à la commune dans le choix du mode de consultation, dans l'organisation de la consultation, dans la rédaction des pièces et dans l'analyse des offres. Cependant, la commune gardera l'entière responsabilité de ses procédures de commande publique et de leur issue.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, cette convention fera l'objet d'une facturation annuelle par ViennAgglo à la commune concernée. Le forfait pour la dématérialisation des marchés par ViennAgglo s'élève à 1 700 € par an.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 5215-27 et L 5216-7-1,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise Madame le Maire à signer la convention pour la dématérialisation des marchés publics avec la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois pour un montant annuel de 1 700 € ainsi que tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant, et plus généralement à faire le nécessaire.

**DELIBERATION N°012 :**  
**MODIFICATION DES LIMITES D'AGGLOMERATION**

Rapporteur : André TRUCHET

Il est proposé de redéfinir les limites d'agglomération de la commune au niveau du quartier Montferrat-Recours comme suit :

N° ORDRE	Route	Limite d'agglomération	
		Type	Définition
14001	Route de Montferrat-Recours	Entrée/Sortie	80 m. après intersection chemin des Rivoires

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Émet un avis favorable aux limites d'agglomération proposées sur le secteur Montferrat-Recours,
- Autorise Madame le Maire à accomplir toutes démarches et à signer tout document ou pièce administrative s'y rapportant, et de façon générale faire le nécessaire.

**DELIBERATION N°013 :**  
**PRIMARISATION DES ECOLES**  
Rapporteur : Marie-Thérèse ODRAT

Lors de discussions en conseils d'école relatives aux potentielles fermetures/ouvertures de classe à la rentrée 2014/2015, une réflexion s'est engagée sur la primarisation des écoles de la commune c'est à dire la fusion des écoles élémentaire et maternelle. Ce projet avait été abordé avec l'Inspectrice d'Académie et recueilli un avis favorable des membres présents aux Conseils d'école : représentants des parents d'élèves, Inspectrice d'académie et personnel enseignant.

En effet, d'après les premières estimations quant au nombre d'élèves à accueillir à la rentrée 2014/2015, l'école maternelle pourrait être confrontée à une fermeture de classe, l'école élémentaire à une éventuelle ouverture. *Il est rappelé que les élèves non domiciliés à Chuzelles et qui pourraient être accueillis dans le cadre d'une dérogation ne sont pas comptabilisés dans les effectifs par les services de l'Education Nationale.*

En cas de primarisation, aucune fermeture ne devrait avoir lieu dans l'année de la fusion.

Parallèlement, la primarisation apporterait une plus grande continuité pédagogique (notamment de la grande section au CP) et administrative en regroupant en une seule les deux directions. Il est à noter qu'aucun poste de direction ne sera supprimé ; en effet, la directrice de l'école élémentaire a fait valoir ses droits à la retraite pour juin 2014 et la directrice de l'école maternelle ne souhaite pas reprendre ce poste.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de fusionner l'école maternelle et élémentaire de la commune en un seul établissement à compter de la rentrée scolaire 2014/2015,
- Autorise Madame le Maire à signer tout document, toute pièce administrative s'y rapportant, et plus généralement à faire le nécessaire.

**DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**  
**ARTICLE L 2122-22 CGCT**

**Décision du Maire n° 2014/01 :**  
**Renouvellement de convention à titre précaire – droit de passage sur un terrain communal**

En novembre 2012 des administrés domiciliés 33 chemin du Riollet, avaient demandé l'autorisation de pouvoir passer de façon piétonnière sur le terrain communal cadastré section UAa, n° A0341 pour rejoindre le centre village en toute sécurité,

Une convention à titre précaire et révocable portant droit de passage sur un terrain communal avait été conclue le 5 février 2013 pour une durée de 1 an, renouvelable par reconduction expresse pour la même durée dans la limite de trois années.

Il a été décidé de la reconduire pour une durée de 1 an à compter du 5 février 2014,

Il est rappelé que de part le caractère révocable de la convention, la commune est en droit d'y mettre fin à tout moment sans avoir à se justifier du motif. Les administrés concernés seront avertis par lettre recommandée avec accusé de réception.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h05.

Le Maire  
 Marielle MOREL



# **CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2014**

## **DELIBERATION N°014 :**

### **INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

L'an deux mille quatorze le vingt-huit mars à dix neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de CHUZELLES proclamés élus par le bureau électoral à la suite du scrutin du 23 mars 2014 se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2122-8 et L. 2122-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

La séance a été ouverte par Madame Marielle MOREL, maire sortant, qui a donné lecture des résultats constatés aux procès verbaux des élections et a déclaré installés dans leurs fonctions Mesdames et Messieurs :

MOREL	Marielle
GRANADOS	Alain
ODRAT	Marie-Thérèse
MEZY	Didier
PELAGOR-DUMOUT	Muriel
JANIN	Hubert
GODET	Annie
HIRSCH	Olivier
MAURIN	Isabelle
BUTHION	Dominique
NGUYEN	Isabelle
AZZOPARDI	Gilles
RELAVE	Lydie
VALOT	Frédéric
GRES	Ariane
GIROD	Gaston
MAILLEUR	Jacqueline
FANJAT	Hervé
SOULIER	Julia

Madame Marielle MOREL informe le conseil municipal qu'il convient de désigner un secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 du CGCT.

Madame Julia SOULIER est désignée secrétaire de séance par les membres présents.

Ensuite Monsieur Gaston GIROD, le plus âgé des membres du conseil, a pris la présidence de l'assemblée et a procédé à l'appel nominal des conseillers proclamés élus.

Étaient présents :

MOREL Marielle, GRANADOS Alain, ODRAT Marie-Thérèse, MEZY Didier, PELAGOR-DUMOUT Muriel, JANIN Hubert, GODET Annie, HIRSCH Olivier, MAURIN Isabelle, BUTHION Dominique, NGUYEN Isabelle, RELAVE Lydie, VALOT Frédéric, GRES Ariane, GIROD Gaston, MAILLEUR Jacqueline, FANJAT Hervé, SOULIER Julia.

Étaient représentés :

Étaient absents : AZZOPARDI Gilles

La condition de quorum étant respectée, il est proposé au conseil municipal de procéder à l'élection du Maire.

### **ÉLECTION DU MAIRE (PREMIER TOUR DE SCRUTIN)**

Le président, après avoir donné lecture des articles L. 2122-4 à L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection du Maire conformément aux dispositions précitées.

Font acte de candidature :

- Marielle MOREL
- Gaston GIROD

Sont désignés par le conseil en qualité d'assesseurs :

- Isabelle MAURIN
- Hubert JANIN

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes et bulletins sans enveloppe déposés dans l'urne) : 18
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) : 0

- Nombre de suffrages exprimés : 18
- Majorité absolue : 10

Ont obtenu :

- Marielle MOREL : 14 voix
- Gaston GIROD : 4 voix

Marielle MOREL ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée Maire, et a été immédiatement installée.

Marielle MOREL prend la parole, adresse divers remerciements à l'assemblée et propose de procéder à la fixation du nombre d'adjoints au Maire.

## **FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS**

Vu l'article L. 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant aux conseils municipaux de déterminer librement le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

Considérant que l'effectif légal du conseil municipal de CHUZELLES étant de dix-neuf, le nombre des adjoints au Maire ne peut dépasser cinq.

Madame le Maire indique qu'en début de mandat précédent le choix avait été fait de désigner 5 adjoints au Maire, cependant après le départ d'un adjoint en 2009, le 5<sup>ème</sup> poste était resté vacant.

L'organisation en 4 postes d'adjoints s'est avérée suffisante pour une bonne gestion de la commune, c'est pourquoi Madame le Maire propose au conseil de créer quatre postes d'adjoints au Maire,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de créer quatre postes d'adjoints au Maire et charge Madame le Maire de procéder immédiatement à l'élection de ces quatre adjoints au Maire.

## **ÉLECTION DES ADJOINTS**

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Madame Marielle MOREL, élue maire, à l'élection des quatre adjoints au Maire.

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-7-2 (modifié par la loi du 17 mai 2013) :

« Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

En cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu selon les règles prévues. »

Les listes de candidats aux fonctions d'adjoints au Maire sont les suivantes :

Liste composée de :

- GRANADOS Alain
- ODRAT Marie-Thérèse
- PELAGOR-DUMOUT Muriel
- MEZY Didier

Sont désignés par le conseil en qualité d'assesseurs :

- Isabelle MAURIN
- Hubert JANIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 18
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) : 4
- Nombre de suffrages exprimés : 14
- Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Liste ayant M. GRANADOS pour tête de liste : 14 voix

La liste ayant M. GRANADOS pour tête de liste a recueilli la majorité absolue des suffrages exprimés. Sont donc proclamés adjoints au Maire et prennent place dans l'ordre de la liste :

- 1<sup>er</sup> adjoint : Alain GRANADOS
- 2<sup>ème</sup> adjoint : Marie-Thérèse ODRAT
- 3<sup>ème</sup> adjoint : Muriel PELAGOR-DUMOUT
- 4<sup>ème</sup> adjoint : Didier MEZY

La séance est close à 19H35.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Le Maire  
Marielle MOREL



# CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze, le neuf avril, le conseil municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Marielle MOREL Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du conseil municipal : 04 avril 2014

**PRESENTS** : Mme MOREL Marielle, Maire, A. GRANADOS, MT. ODRAT, M. PELAGOR-DUMOUT, D. MEZY, H. JANIN, D. BUTHION, I. MAURIN, F. VALOT, A.GODET, I. NGUYEN, G. AZZOPARDI, L. RELAVE, G. GIROD, J. MAILLEUR, H. FANJAT, J. SOULIER.

**EXCUSE(S)** : A. GRES (donne pouvoir à Marielle MOREL jusqu'à son arrivée à 20H35), O. HIRSCH (donne pouvoir à A. GRANADOS).

**ABSENT(S)** :

**SECRETAIRE** : F. VALOT

## **NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Madame le Maire appelle à candidature pour les fonctions de secrétaire de séance et demande au conseil municipal de se prononcer sur un vote à main levée pour la désignation,

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

F. VALOT se porte candidat et est désigné secrétaire de séance.

## **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2014.**

Le procès verbal est approuvé par 15 voix pour et 4 voix contre (G.GIROD, J. MAILLEUR, H. FANJAT, J. SOULIER).

### **DELIBERATION N°015 :** **DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE** *Rapporteur : Madame le Maire*

Madame le Maire donne lecture de l'article L 2122-22 du CGCT qui permet au conseil municipal de déléguer au Maire un certain nombre de compétences.

Les décisions prises par le Maire en vertu de cet article sont soumises aux mêmes règles de publicité que les délibérations (transmission au contrôle de légalité et affichage), elles sont rapportées lors de chaque séance du conseil municipal.

Afin de favoriser une bonne administration et de ne pas retarder l'exécution des dossiers, Madame le Maire propose au conseil municipal de lui confier les délégations suivantes :

De fixer, dans les limites d'un montant 500 € par droit unitaire, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres passés en procédure adaptée n'excédant pas 400 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire ;

D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ;

Cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;

De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 20 000 € par sinistre ;

De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 100 000 € par année civile ;

D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, par 15 voix pour et 4 voix contre (G.GIROD, J. MAILLEUR, H. FANJAT, J. SOULIER) donne délégation au Maire pour les seize (16) points proposés et énumérés ci-dessus.

### **DELIBERATION N° 016 :** **INFORMATION SUR LES DÉLÉGATIONS** **CONSENTIES PAR LE MAIRE AUX ADJOINTS ET** **CONSEILLERS DÉLÉGUÉS**

*Rapporteur : Madame le Maire*

Suite à l'élection des Adjointes au Maire lors de la séance du 28 mars dernier, Madame le Maire informe les membres présents des délégations de fonctions et de signature qu'elle a

octroyées par arrêté à compter du 1er avril 2014 en application des dispositions de l'article L 2122-18 du CGCT.  
Monsieur Alain GRANADOS, 1er Adjoint est délégué à l'Administration Générale et à la Communication  
Madame Marie-Thérèse ODRAT, 2ème Adjoint est déléguée aux Affaires Scolaires et Périscolaires,  
Madame Muriel PELAGOR-DUMOUT, 3ème Adjoint est déléguée aux Affaires Sociales ainsi qu'à l'Animation, aux Sports et à la Culture,  
Monsieur Didier MEZY, 4ème Adjoint est délégué aux Travaux, Réseaux, Environnement et Patrimoine.

Madame le Maire indique aux membres présents que Madame PELAGOR DUMOUT et Monsieur MEZY seront secondés dans leur délégation respective par Messieurs Olivier HIRSCH et Hubert JANIN, conseillers municipaux, auxquels ont été octroyées les délégations suivantes :  
Monsieur Olivier HIRSCH en matière d'Animation, de Sports et de Culture  
Monsieur Hubert JANIN en matière de Travaux, Réseaux, Environnement et Patrimoine.

Le conseil municipal prend acte des délégations ci-dessus rapportées.

**DELIBERATION N°017 :**  
**COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES :**  
**FIXATION DES THÉMATIQUES ET DU NOMBRE DE MEMBRES PAR COMMISSION**

*Rapporteur : Madame le Maire*

Madame le Maire indique que dans le cadre du renouvellement du conseil municipal, il conviendra de désigner les membres élus au sein des commissions municipales permanentes. Afin de préparer leur mise en place et l'élection de leurs membres, Madame le Maire souhaite informer au préalable le conseil municipal des thématiques et du nombre de membres les composant.

Seront ainsi créées les commissions suivantes, comprenant chacune 6 membres (hors Président) :

Finances,  
Affaires Scolaires et Périscolaires,  
Affaires Sociales,  
Travaux, Réseaux, Environnement, Patrimoine  
Urbanisme,  
Information, Communication,  
Animation, Sports et Culture.

L'élection des membres des commissions municipales aura lieu au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Les commissions municipales sont présidées de droit par le Maire et désignent lors de leur première réunion leur vice président qui pourra les présider et les convoquer en cas d'absence ou d'empêchement du Maire (article L 2121-22 du CGCT).

Le conseil municipal prend acte des thématiques des commissions municipales permanentes et du nombre de membres à élire par commission.

**DELIBERATION N°018 :**  
**FIXATION DU MONTANT DES INDEMNITÉS VERSÉES AUX ÉLUS**

*Rapporteur : Madame le Maire*

Madame le Maire indique que suite au renouvellement du conseil municipal il convient de fixer le montant des indemnités mensuelles de fonctions attribuées au Maire, aux Adjoints ainsi qu'aux conseillers délégués conformément aux articles L 2123-20 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et dans les conditions prévues par la loi, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Il est rappelé que le montant des indemnités pouvant être allouées au Maire et aux Adjoints dépend de la taille démographique de la commune.

Ainsi pour les communes comptant entre 1000 et 3499 habitants, le taux maximal de l'indemnité pouvant être allouée au Maire ne peut excéder 43% de l'indice brut 1015. Pour les adjoints ce taux ne peut dépasser 16.5% du même indice par adjoint.

Pour les éventuelles indemnités allouées aux conseillers municipaux délégués, elle doit s'inscrire dans l'enveloppe globale des indemnités maximales pouvant être allouées aux Maire et Adjoints et ne peut dépasser 6% de l'indice 1015 (*valeur de l'indice 1015 : 3801.47 € bruts*).

L'enveloppe globale des indemnités maximales est de 4143.60 € bruts.

Il est proposé au conseil municipal de fixer le montant des indemnités mensuelles comme suit :

- Maire : 43% de l'indice 1015 (soit 1634.63 € bruts)
- Adjoints : 13.5% de l'indice 1015 (soit 513.20 € bruts chacun)
- Conseillers délégués : 4 % de l'indice 1015 (soit 152.06 € bruts chacun)

Le conseil municipal, après avoir délibéré, par 18 voix pour et 1 abstention (H. FANJAT) :

- fixe le montant des indemnités aux élus pour l'exercice effectif des fonctions de la façon suivante :
  - Maire : 43% de l'indice 1015
  - Adjoints : 13.5% de l'indice 1015
  - Conseillers délégués : 4 % de l'indice 1015
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.
- Dit que les montants sont repris dans le tableau des indemnités annexé à la délibération.

**DELIBERATION N° 019 :**  
**INDEMNITÉ ANNUELLE VERSÉE AU TRESORIER**

*Rapporteur : Madame le Maire*

Madame le Maire indique que le trésorier principal auprès de la trésorerie de Vienne assure des prestations de conseil à la commune tout au long de l'année au titre de la gestion courante.

L'indemnité de conseil qui lui est due à ce titre est établie annuellement à partir de la moyenne des éléments comptables des trois exercices précédents extraits des comptes des gestions conformément au décret n° 82.979 du 19 novembre 1982, à l'arrêté du 16 décembre 1990 et à l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

Il sera proposé au conseil municipal d'une part de demander le concours du trésorier principal pour assurer les prestations de conseil tout au long du mandat et à ce titre de lui accorder l'indemnité annuelle de conseil au taux de 100 % pour toute la durée du mandat.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Sollicite le concours du trésorier principal pour assurer les prestations de conseil durant le mandat,
- Accorde à ce titre au trésorier principal l'indemnité annuelle de conseil au taux de 100 %.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

La séance est levée à 21h05.

Le Maire  
Marielle MOREL



# CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt trois, le conseil municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Marielle MOREL Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du conseil municipal : 17 avril 2014

**PRESENTS** : Mme MOREL Marielle, Maire, A. GRANADOS, MT. ODRAT, M. PELAGOR-DUMOUT, D. MEZY, H. JANIN, D. BUTHION, A. GRES, I. MAURIN, F. VALOT, A.GODET, I. NGUYEN, G. AZZOPARDI, O. HIRSCH, L. RELAVE, J. MAILLEUR, H. FANJAT, J. SOULIER.

**EXCUSE(S)** :

**ABSENT(S)** : J-N REGAL

**SECRETAIRE** : I. NGUYEN

## **NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Madame le Maire appelle à candidature pour les fonctions de secrétaire de séance.

I. NGUYEN se porte candidate et est désignée secrétaire de séance.

## **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2014.**

Le procès verbal est approuvé par 17 voix pour et 1 abstention (H. FANJAT).

### **DELIBERATION N°020 :** **ELECTION DES ELUS MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES**

*Rapporteur* : Madame le Maire

Madame le Maire indique que lors du dernier conseil, il a été présenté les thématiques des commissions municipales permanentes ainsi que le nombre de membres les composant.

Pour rappel les commissions composées chacune de 6 membres (hors Président) sont les suivantes :

- Finances,
- Affaires Scolaires et Périscolaires,
- Affaires Sociales,
- Travaux, Réseaux, Environnement, Patrimoine
- Urbanisme,
- Information, Communication,
- Animation, Sports et Culture.

Il convient donc de procéder pour chaque commission à l'élection de ses membres.

Conformément à l'article L 2121-21 du CGCT, l'élection a lieu au scrutin secret sauf si le conseil municipal, à l'unanimité, décide de procéder à un scrutin à main levée.

Madame le Maire propose au conseil municipal de procéder à un vote à main levée,

Les membres présents acceptent, à l'unanimité.

Pour la **commission AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES**, se portent candidats :

- Julia SOULIER
- Marie-Thérèse ODRAT
- Isabelle MAURIN
- Dominique BUTHION
- Isabelle NGUYEN
- Lydie RELAVE

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne les conseillers municipaux suivants membres de la commission AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES :

- Julia SOULIER
- Marie-Thérèse ODRAT

- Isabelle MAURIN
- Dominique BUTHION
- Isabelle NGUYEN
- Lydie RELAVE

Pour la **commission AFFAIRES SOCIALES** se portent candidats :

- Jacqueline MAILLEUR
- Muriel PELAGOR-DUMOUT
- Marie-Thérèse ODRAT
- Annie GODET
- Isabelle NGUYEN
- Gilles AZZOPARDI

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne les conseillers municipaux suivants membres de la commission AFFAIRES SOCIALES :

- Jacqueline MAILLEUR
- Muriel PELAGOR-DUMOUT
- Marie-Thérèse ODRAT
- Annie GODET
- Isabelle NGUYEN
- Gilles AZZOPARDI

Pour la **commission ANIMATION SPORTS ET CULTURE**, se portent candidats :

- Julia SOULIER
- Muriel PELAGOR-DUMOUT
- Hubert JANIN
- Olivier HIRSCH
- Dominique BUTHION
- Ariane GRES

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne les conseillers municipaux suivants membres de la commission ANIMATION SPORTS ET CULTURE :

- Julia SOULIER
- Muriel PELAGOR-DUMOUT
- Hubert JANIN
- Olivier HIRSCH
- Dominique BUTHION
- Ariane GRES

Pour la **commission FINANCES**, se portent candidats :

- Hervé FANJAT
- Alain GRANADOS
- Olivier HIRSCH
- Gilles AZZOPARDI
- Lydie RELAVE
- Frédéric VALOT

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne les conseillers municipaux suivants membres de la commission FINANCES :

- Hervé FANJAT
- Alain GRANADOS
- Olivier HIRSCH
- Gilles AZZOPARDI
- Lydie RELAVE
- Frédéric VALOT

Pour la **commission INFORMATION COMMUNICATION**, se portent candidats :

- Jacqueline MAILLEUR
- Alain GRANADOS
- Marie-Thérèse ODRAT
- Annie GODET
- Isabelle MAURIN
- Ariane GRES

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne les conseillers municipaux suivants membres de la commission INFORMATION COMMUNICATION :

- Jacqueline MAILLEUR
- Alain GRANADOS
- Marie-Thérèse ODRAT
- Annie GODET
- Isabelle MAURIN
- Ariane GRES

Pour la **commission TRAVAUX RESEAUX ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE** se portent candidats :

- Jean-Noël REGAL
- Didier MEZY
- Hubert JANIN
- Isabelle MAURIN
- Dominique BUTHION
- Frédéric VALOT

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne les conseillers municipaux suivants membres de la commission TRAVAUX RESEAUX ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE :

- Jean-Noël REGAL
- Didier MEZY
- Hubert JANIN
- Isabelle MAURIN
- Dominique BUTHION
- Frédéric VALOT

Pour la **commission URBANISME**, se portent candidats :

- Jean-Noël REGAL
- Didier MEZY
- Alain GRANADOS
- Hubert JANIN
- Gilles AZZOPARDI
- Frédéric VALOT

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne les conseillers municipaux suivants membres de la commission URBANISME :

- Jean-Noël REGAL
- Didier MEZY
- Alain GRANADOS
- Hubert JANIN

- Gilles AZZOPARDI
- Frédéric VALOT

Les commissions municipales sont présidées de droit par le Maire et désignent lors de leur première réunion leur vice président qui pourra les présider et les convoquer en cas d'absence ou d'empêchement du Maire.

### **DELIBERATION N°021 : DÉSIGNATION DES ÉLUS DÉLÉGUÉS DANS LES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX**

*Rapporteur : Madame le Maire*

Madame le Maire indique que dans le cadre du renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner les élus délégués titulaires et suppléants dans divers syndicats intercommunaux conformément aux dispositions des articles L 2121-33 et L 5211-6 à L 5211-8 du CGCT.

Conformément à l'article L 2121-21 du CGCT, l'élection a lieu au scrutin secret sauf si le conseil municipal, à l'unanimité, décide de procéder à un scrutin à main levée.

Madame le Maire propose au conseil municipal de procéder à un vote à main levée,

Les membres présents acceptent, à l'unanimité.

Les syndicats intercommunaux appelant un ou plusieurs délégués de la commune sont les suivants :

SISLS (Syndicat Intercommunal Sports et Loisirs de la Sévenne) dont les statuts prévoient la désignation de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants :

Se portent candidats en qualité de délégué titulaire :

- Muriel PELAGOR-DUMOUT
- Annie GODET

Se portent candidats en qualité de délégué suppléant :

- Lydie RELAVE
- Ariane GRES

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne en qualité de délégués de la commune au sein du SISLS :

- Muriel PELAGOR-DUMOUT et Annie GODET : délégués titulaires
- Lydie RELAVE et Ariane GRES. : délégués suppléants

SEDI (Syndicat Energie De l'Isère) dont les statuts prévoient la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant :

Se porte candidat en qualité de délégué titulaire :

- Alain GRANADOS

Se porte candidate en qualité de déléguée suppléante :

- Ariane GRES

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne en qualité de délégués de la commune au sein du SEDI :

- Alain GRANADOS : délégué titulaire
- Ariane GRES : déléguée suppléante

SIENV (Syndicat Intercommunal des Eaux du Nord de Vienne) dont les statuts prévoient la désignation de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants :

Se portent candidats en qualité de délégués titulaires :

- Hubert JANIN
- Dominique BUTHION

Se portent candidats en qualité de délégués suppléants :

- Isabelle MAURIN
- Frédéric VALOT

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne en qualité de délégués de la commune au sein du SIENVI :

- Hubert JANIN et Dominique BUTHION : délégués titulaires
- Isabelle MAURIN et Frédéric VALOT : délégués suppléants

SICOGE (Syndicat Intercommunal pour la Construction de la Gendarmerie de Chasse sur Rhône), dont les statuts prévoient la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant

Se porte candidate en qualité de déléguée titulaire :  
- Marie-Thérèse ODRAT

Se porte candidate en qualité de déléguée suppléante :  
- Isabelle NGUYEN

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne en qualité de délégués de la commune au sein du SICOGE :

- Marie-Thérèse ODRAT : déléguée titulaire
- Isabelle NGUYEN : déléguée suppléante

SIRCAT (Syndicat Intercommunal de Vienne et sa région pour la Réalisation d'un Centre d'Aide par le Travail) dont les statuts prévoient la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant

Se porte candidat en qualité de délégué titulaire :  
- Gilles AZZOPARDI

Se porte candidate en qualité de déléguée suppléante :  
- Muriel PELAGOR-DUMOUT

Le conseil municipal, désigne en qualité de délégués de la commune au sein du SIRCAT :

- Gilles AZZOPARDI : délégué titulaire
- Muriel PELAGOR-DUMOUT : déléguée suppléante

## **DELIBERATION N°022 :** **ELECTION DES ELUS MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)**

*Rapporteur : Madame le Maire*

Madame le Maire indique que dans le cadre du renouvellement du conseil municipal, il conviendra de désigner les membres élus au sein de la commission d'appel d'offres.

Conformément à l'article 22 du Code des marchés publics, pour les communes de moins de 3500 habitants, la commission doit être composée du Maire (ou son représentant), Président de droit et de trois membres du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il doit être procédé selon les mêmes modalités à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires. L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu au scrutin de liste, sans panachage ni vote préférentiel.

En application des articles L 2121-22 du CGCT et 22 du Code des Marchés Publics, le vote a lieu à scrutin secret.

Le vote a lieu à bulletin secret, il y a lieu de désigner 2 assesseurs :

Sont désignés par le conseil en qualité d'assesseurs pour l'élection des membres de la CAO :

- Hubert JANIN
- Dominique BUTHION

Se portent candidats en qualité de membres **titulaires** les conseillers municipaux suivants regroupés en deux listes :

- Alain GRANADOS
- Didier MEZY
- Hubert JANIN
  
- Jean-Noël REGAL
- Hervé FANJAT
- Jacqueline MAILLEUR

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes et bulletins sans enveloppe déposés dans l'urne) : 18
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 18
- Sièges à pourvoir : 3

Quotient électoral : 6

	Alain GRANADOS	Jean-Noël REGAL
Voix obtenues	15	3
Attribution au quotient (=1 <sup>ère</sup> répartition)	2.50	0.50
Attribution au + fort reste	3	3
TOTAL (en nbr de sièges)	3	0

Au vu des résultats du scrutin, sont donc élus **membres titulaires** de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) :

- Alain GRANADOS
- Didier MEZY
- Hubert JANIN

Se portent candidats en qualité de membres **suppléants** les conseillers municipaux suivants regroupés en une liste :

- Gilles AZZOPARDI
- Ariane GRES
- Jean-Noël REGAL

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes et bulletins sans enveloppe déposés dans l'urne) : 18
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 18
- Sièges à pourvoir : 3
  
- Nombre de voix obtenues par la liste : 18

Au vu des résultats du scrutin, sont donc élus membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) :

- Gilles AZZOPARDI
- Ariane GRES
- Jean-Noël REGAL

## **DELIBERATION N°023 :** **URBANISME : DISPOSITIONS APPLICABLES AUX RAVALEMENTS DE FACADES**

*Rapporteur : Madame le Maire*

Madame le Maire informe le conseil municipal de la parution du décret n°2014-253 en date du 27 février 2014 qui dispense notamment les ravalements de façades de toute formalité sauf :

- dans les secteurs et espaces protégés au titre des codes du patrimoine et du code de l'environnement
- dans les périmètres délimités par le PLU
- dans les périmètres délimités par délibération du conseil municipal.

Cependant le texte prévoit qu'il est possible de soumettre les ravalements de façades à autorisation par délibération du Conseil Municipal.

Afin de garder une harmonisation des coloris de façades Madame le Maire propose de soumettre ces travaux de ravalements à autorisation (déclaration préalable) conformément au Plan Local d'Urbanisme de Chuzelles.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, soumet les travaux de ravalements de façades à autorisation préalable (déclaration préalable).

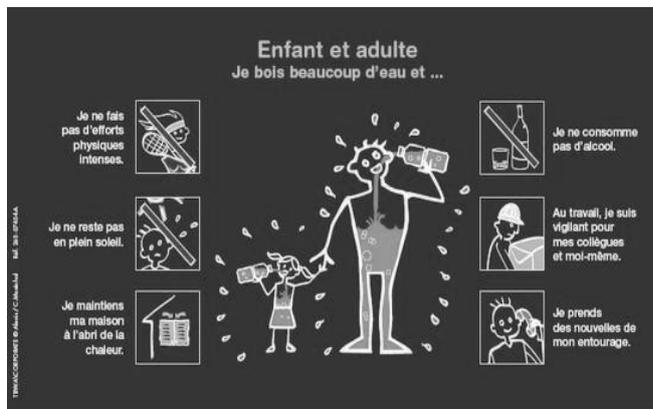
La séance est levée à 21h05.

Le Maire  
Marielle MOREL



# COMMISSION COMMUNALE D'ACTION SOCIALE (CCAS)

## Canicule



Le plan canicule, élaboré à la suite de l'épisode caniculaire exceptionnel de 2003, a fait ses preuves. Il a pour objectifs d'anticiper l'arrivée de la canicule et de définir les actions à mettre en œuvre, en portant une attention particulière aux populations à risques.

En Août 2012 un épisode de canicule court et de faible intensité a touché 34 départements qui ont déclenché le niveau « Mise en Garde et Actions »

### **SOYONS VIGILANTS :**

Que faire en cas de fortes chaleurs ?

Rafrâchir son habitation (tenir les volets fermés....)

Se désaltérer (boire 1 à 2 litres d'eau par jour...)

Se rafraîchir

(prendre plusieurs douches ou bains par jour...)

Eviter de sortir aux heures les plus chaudes

(de 11h à 21h / porter chapeau et vêtements de coton..)

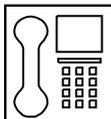


**INFO complémentaire (internet) :** <http://www.sante.gouv.fr/canicule-et-chaleurs-extremes>  
[www.meteo.fr](http://www.meteo.fr) ou 32 50

**Canicule info Service (appel gratuit): 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe)**

**SAMU 15 - POMPIERS 18**

**Nous vous rappelons, que les personnes qui le souhaitent, peuvent se faire recenser en mairie, afin d'être inscrites comme personnes prioritaires à contacter, à visiter ou à secourir en cas de problèmes causés par de fortes chaleurs**



\* Assistante sociale de secteur : Mme JURDIC  
\* Correspondant AFIPAEIM : M. FRANCE  
\* Adjoint affaires sociales : Mme PELAGOR-DUMOUT

: ☎ 04 78 73 00 10  
: ☎ 04 74 57 90 73  
: ☎ 04 74 57 90 97

# CHIKUNGUNYA DENGUE PALUDISME WEST NILE



## Comment se protéger



### Des moyens pour se protéger

 Vêtements amples et couvrants	 Diffuseurs électriques
 Produits anti-moustiques	 Moustiquaires
 Serpents	 Climatisation

**Je demande conseil à un pharmacien** avant d'acheter ou d'utiliser des produits anti-moustiques, surtout en ce qui concerne les enfants et les femmes enceintes. Je lis bien la notice avant toute application.

**Je demande l'avis de son médecin** traitant pour l'enfant de moins de 30 mois et en cas d'antécédents de convulsions.

**J'évite de les appliquer** sur le visage et les mains des jeunes enfants.

Il existe un traitement pour prévenir le paludisme. Avant de partir, je n'oublie pas de consulter mon médecin ou bien un centre de vaccinations internationales.

Pour connaître les centres de vaccinations internationales et de conseils aux voyageurs (départements) : <http://www.sante.gouv.fr/liste-des-centres-de-vaccination-habiles-a-effectuer-la-vaccination-contre-la-fievre-jaune-anti-amarile>

Quelques sites Internet de conseils aux voyageurs :

- <http://www.sante.gouv.fr/recommandations-sanitaires-aux-voyageurs.html>
- [www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs\\_909/index.html](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs_909/index.html)
- <http://mit.ap-hm.fr>
- [www.cimed.org](http://www.cimed.org)
- [www.safetravel.ch](http://www.safetravel.ch)
- <http://www.invs.sante.fr/Dossiers-thematiques/Maladies-infectieuses/Maladies-a-transmission-vectorielle>

## Sous les tropiques (Afrique, Asie, Océan Pacifique) les moustiques comme le chikungunya, la dengue, Antilles, Océan Indien, Amérique du Sud, peuvent me transmettre des maladies le paludisme ou le West Nile.



Si je pars sous les tropiques, je me protège des piqûres de moustiques

- Je porte des vêtements couvrants et amples et je les imprègne d'insecticide pour tissus.
- J'applique, sur la peau découverte, des produits anti-moustiques (répulsifs).
- Je dors sous une moustiquaire imprégnée d'insecticide pour tissus.
- J'utilise aussi des insecticides à l'intérieur des habitations (diffuseurs électriques) et à l'extérieur (serpents).
- Si cela est possible, je branche la climatisation; les moustiques n'aiment pas les endroits frais.

Pourquoi mettre des produits insecticides sur mes vêtements ou sur les moustiquaires ?

Ces produits évitent les piqûres au travers des vêtements. Une seule imprégnation suffit pour deux mois et persiste après plusieurs lavages. Les produits insecticides courants, à base de perméthrine, sont utilisables chez les femmes enceintes.



À mon retour en métropole



- En cas de fièvre brutale avec douleurs articulaires et maux de tête, je consulte un médecin : j'ai peut-être contracté le chikungunya ou la dengue.
- Si je suis contaminé, j'évite alors de me faire piquer. En effet, si un moustique *Aedes albopictus* sain me pique, je peux à mon tour l'infecter et il pourrait contaminer une autre personne de mon entourage en la piquant.
- Le moustique *Aedes albopictus* peut transmettre le chikungunya et la dengue. Il est actuellement présent dans plusieurs départements du sud de la France.

J'apprends à reconnaître le moustique *Aedes albopictus* : il est tigre.





Quelques exemples de travaux réalisés dans la commune en partenariat avec ViennAgglo.



## **Route des Serpaizières**

Suite à un affaissement, réalisation de travaux afin de mettre la chaussée à niveau.

## **Impasse de Thiers**

Réfection de la chaussée (enrobé).



## **Route de Thiers**

Elargissement avec exutoire en béton pour faciliter l'évacuation d'eau de pluie et reprise d'enrobé.

## **Route de Simandres**

Reprise d'enrobé et reconstitution de l'accotement avec exutoire pour eau de pluie.





## Rue Saint Hippolyte

Reprise du caniveau béton jusqu'à la grille avec enrobé.

## Chemin du Brenier

Mise en place d'enrochement après un glissement de terrain



## Ambrosie à feuille d'armoise : la lutte se poursuit !

Depuis plusieurs années une lutte contre l'ambrosie à feuilles d'armoise s'est mise en place afin de limiter la progression et la pollinisation de cette plante.

Alors comment lutter contre cette plante particulièrement présente dans le Pays Viennois ? Chacun peut et doit agir sur les terrains dont il a la jouissance.

Pour vous accompagner et suivre les actions mises en place pour cette lutte, chaque commune de l'agglomération viennoise a développé un réseau de référents. Dans notre commune il s'agit de **Dominique BUTHION conseiller municipal**.

Ces référents aidés de l'expertise de ViennAgglo pourront vous conseiller sur les solutions les plus adaptées à votre situation (terrain en construction, jardin en cours d'aménagement, terrain délaissé ...).

### Une plateforme interactive pour signaler l'ambrosie

Dès cet été, un nouvel outil va être disponible pour aider au signalement de l'ambrosie. Il s'agit d'une plateforme interactive destinée à enregistrer et suivre les signalements de la plante.

Chaque signalement sera transmis à la commune concernée qui s'attachera à le vérifier (confusion fréquente avec l'armoise annuelle) et à coordonner les actions de lutte nécessaires.

Rendez-vous sur l'adresse : <http://www.signalement-ambrosie.fr/>

### Repères

Besoin de plus d'informations sur le cycle biologique de la plante et plus encore n'hésitez pas à aller consulter le site de l'Observatoire des ambrosies [www.ambrosie.info](http://www.ambrosie.info) . Besoin de suivre le risque allergique rendez-vous sur le site du RNSA <http://pollens.fr> ; <http://ambrosie.air-rhonealpes.fr>



## COMMISSION SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE

### **Sortie au musée des Beaux-Arts de Lyon et au Parc de la Tête d'Or. Vendredi 16 mai 2014**

*Texte dicté à l'adulte par les élèves de moyenne section à propos de la sortie.*

C'était trop bien le musée.

On a découvert le musée.

On a vu des sculptures. On a vu des tableaux.

On a fait une chasse aux trésors, il fallait chercher le tableau comme sur la carte.

On a vu le gros bonhomme au musée et on l'a dessiné sur une feuille.



On a fait le pique-nique et on a vu les animaux.

On a couru dans l'herbe.



On a vu : des tortues, un crocodile, des girafes, des zèbres, des singes, des panthères, des buffles, des lions, des flamands roses et des gazelles.

On a pris le bus. Avec le bus on a été dans un tunnel et c'était rigolo, il y avait de la lumière.



## Réforme des rythmes scolaires 2014/2015 – Horaires applicables Ecole maternelle et école élémentaire

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h30	GARDERIE	GARDERIE	GARDERIE (7h30 à 8h45)	GARDERIE	GARDERIE
8h30					
8h30	ECOLE	ECOLE	ECOLE (8h45 à 11h45)	ECOLE	ECOLE
11h45					
11h45	PAUSE MERIDIENNE	PAUSE MERIDIENNE	GARDERIE (11h45 à 12h30)	PAUSE MERIDIENNE	PAUSE MERIDIENNE
13h30					
13h30	ECOLE	ECOLE		ECOLE	ECOLE
15h30					
15h30	<b>Temps Activités Périscolaires</b>	<b>Temps Activités Périscolaires</b>		<b>Temps Activités Périscolaires</b>	
16h30					GARDERIE (15h30 à 18h)
16h30	GARDERIE	GARDERIE		GARDERIE	
18h30					



### **BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE**



Suite au départ de Magali NIVON, qui a décidé de poursuivre son parcours professionnel vers d'autres horizons, Isabelle Minet bibliothécaire assurant le remplacement, restera en poste. Nous remercions chaleureusement Magali NIVON pour le travail qu'elle a effectué à la bibliothèque pendant de nombreuses années.

La mise en place du réseau se poursuit, et la bibliothèque commence à en bénéficier par l'échange de livres avec les autres bibliothèques dont celle de Vienne.

La reprise des animations ainsi que de nouveaux réaménagements devraient se faire dans les mois à venir.

Pendant les vacances d'été la bibliothèque sera fermée du 28 juillet au 24 août. Nous vous proposons pour cette période la possibilité d'emprunter plus de livres.

A très bientôt à la bibliothèque, les lundis, mercredis et vendredis de 16h30 à 19h00.



## INFORMATIONS COMMUNALES

ViennAgglo étudie la mise en place de **conciergeries de villages dans le Pays Viennois**. Une conciergerie, inspirée de certaines conciergeries d'hôtels ou d'entreprises, mettrait à votre disposition, près de votre lieu de résidence, des services supplémentaires pouvant **améliorer votre qualité de vie**. Ceci en partenariat avec les commerçants de votre territoire. Les communes de **Chuzelles, Luzinay, Serpaize et Villette de Vienne** sont partenaires sur l'étude de faisabilité en cours de réalisation.

**Je participe dès maintenant à l'étude menée par ViennAgglo entre le 26 Mai et le 22 Juin 2014**



- À FAIRE :
- Faire le contrôle technique de ma voiture
  - Acheter des timbres
  - Faire la carte grise de ma nouvelle voiture
  - Acheter un bouquet de fleurs pour maman

Participez en ligne sur  
[www.viennagglo.fr/conciergerie](http://www.viennagglo.fr/conciergerie)  
ou en scannant le QR code  
ci-dessous



**CONCIERGERIE DE VILLAGE  
DU PAYS VIENNOIS**

Pour en savoir plus : 04 74 78 89 00

ViennAgglo

Ingénierie Sociale et Agglo  
ViennAgglo

Rhône-Alpes





# PÊLE- MÊLE

## Réglementation des feux

Arrêté préfectoral de l'Isère n° 2013-322-0020



### LE BRULAGE DES DECHETS VEGETAUX EST INTERDIT

Les brûlages des bois provenant des débroussaillments, tailles de haies ou d'arbres est **INTERDIT**.

Vos déchets végétaux devront être laissés en décomposition naturelle, compostés sur place, broyés ou emmenés à la déchetterie.

## Horaires d'utilisation des tondeuses et autres

Arrêté préfectoral de l'Isère n° 97-5126



### Extrait de l'article 9 :

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés,... doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités,...

A cet effet les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore... ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :



- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

## Syndicat Intercommunal Sports et Loisirs de la Sévenne



### Horaires de la piscine, du sauna et du jacuzzi

Lundi	12h00 - 13h30 / 16h30 - 19h15
Mardi	12h00 - 13h30 / 16h30 - 18h15
Mercredi	15h15 - 18h30
Jeudi	12h00 - 13h30
Vendredi	12h00 - 13h30 / 16h30 - 18h15
Samedi	14h00 - 17h30
Dimanche	10h00 - 12h45

### Horaire de la salle de remise en forme

Lundi	10h00 - 19h45
Mardi au Vend.	10h00 - 18h45
Samedi	12h00 - 17h30
Dimanche	10h00 - 12h30

### Horaires du mini-golf

Du lundi au vend.	10h00 - 18h45
Samedi	12h00 - 17h30
Dimanche	10h00 - 12h30

### Tarifs

Enfants (4 à 14 ans)  
Entrée 3,40 €  
Carte 10 entrées 24 €

Adultes :  
Entrée 4,40 €  
Carte 10 entrées 36 €

## Avis aux propriétaires fonciers

	<p style="text-align: center;"><b>MISE A JOUR DU PLAN CADASTRAL</b></p> <p>Merci de bien vouloir accueillir <b>Mme Véronique BOUCHER</b>, géomètre expert, qui procèdera à la mise à jour du plan cadastral de la commune</p> <p style="text-align: center;"><b>Les travaux se dérouleront en juin</b></p> <p>Il est rappelé qu'à cette occasion, les géomètres sont autorisés à pénétrer dans les propriétés (à l'exclusion de l'intérieur des habitations), qu'elles soient closes ou non .</p>
---	---

## Erdff

	<p style="text-align: center;"><b>PREVENANCE TRAVAUX.</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Ce nouveau service, vous permet d'être informé des coupures pour travaux au moins 15 jours à l'avance.</b></p> <p>Pour bénéficier dès maintenant de ce service gratuit aux clients particuliers, nous vous invitons à actualiser vos coordonnées, en vous inscrivant sur notre site internet sécurisé. : <a href="http://www.erdf-prevenance.fr">www.erdf-prevenance.fr</a></p>
---	---

## Gendarmerie de CHASSE SUR RHONE

	<p>Prévention contre les cambriolages :</p> <p>Le cambrioleur choisit des cibles faciles. Il se renseigne sur vos habitudes, recherche et profite des failles de votre protection.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Fermer toutes les portes et les fenêtres, même pour une absence de courte durée.</li><li>- Changer immédiatement les serrures en cas de perte ou de vols de vos clefs.</li><li>- Ne jamais laisser dans un logement inoccupé des objets de valeur, de l'argent, des bijoux, des chèquiers. Pensez à conserver vos factures.</li></ul> <p>Pour vos départs en congés, nous vous invitons à prévenir la gendarmerie de vos absences afin d'orienter les rondes de surveillance.</p> <p style="text-align: center;"><b>EN CAS D'URGENCE COMPOSEZ LE 17</b> <b>ou le 04 37 20 12 80</b></p>
---	--

## Horaires de la mairie

	<p>La mairie de Chuzelles est ouverte :</p> <p style="text-align: center;">mardi et jeudi : 08h30 à 11h30 mercredi : 10h00 à 11h30 vendredi : 16h00 à 19h00</p> <p style="text-align: center;"><b>MAIRIE DE CHUZELLES</b> 1 place de la mairie – 38200 CHUZELLES ☎ 04 74 57 90 97 – 📠 04 74 57 43 08 ✉ <a href="mailto:mairie@mairie-chuzelles.fr">mairie@mairie-chuzelles.fr</a></p>
---	---



# "ça se passe à... CHUZELLES"

Programme des manifestations associatives prévues sur la commune  
pour les semaines à venir :

DATE	MANIFESTATION	LIEU
27 juin 2014	Sou des écoles : Kermesse	Ecole
Samedi 28 juin	FCS - Pétanque	Stade
Samedi 28 juin	CARAVAN'JAZZ	Villette de Vienne
Dimanche 29 juin	Grôle : Assemblée Générale	Mille Club
Lundi 30 juin	CINÉ ETE	Mille Club
Samedi 5 juillet	Club des Anciens : Pétanque	Aire de pique-nique
Lundi 14 juillet	FEU D'ARTIFICE	Luzinay
Lundi 21 juillet	Ludomobile	Mille Club
Vendredi 29 août	FNACA – Assemblée Générale	Poletières
Lundi 1 <sup>er</sup> septembre	GV : Inscription	Poletières
Vendredi 5 septembre	ACCA : Remise de cartes	Poletières
Samedi 6 septembre	ST VINCENT DE CHUZELLES	Aire de pique-nique
Lundi 8 septembre	GV : Entretien Actimarche	Poletières
Samedi 13 septembre Dimanche 14 septembre	Arts et Loisirs à Gogo : Exposition	Mille Club

- Les articles des associations (au format d'une demi-page) sont à faire parvenir en mairie.
- La rédaction de ces articles est laissée à l'initiative de chaque association.

**Chers(es) présidents, présidentes,**

**N'hésitez pas à nous faire parvenir régulièrement de nouvelles informations sur vos associations.**



# SAMEDI 28 JUIN



## CONCOURS DE PETANQUE



**inscriptions à partir de 14h30 au stade**

**10 € la doublette – concours non primé**

### **buvette - restauration**

**avec retransmission des matchs de la coupe du monde**



**ASSOCIATION ADMR SERPAIZE**

*CHUZELLES représente 12 % de l'activité de l'ADMR INTERCOMMUNALE SERPAIZE sur un ensemble de sept villages SOIT 4210 heures (aides à domicile et TISF). Deux salariées habitent CHUZELLES ; nous prenons des CDD pour couvrir les congés.*

*Notre activité est légèrement en baisse, le nombre de clients étant variable, les aides financières sont en baisse et la concurrence privée est là.*

*Nous rappelons que nous sommes une association, donc avec moins de frais de gestion et donc un prix de l'heure inférieur à celui de la concurrence, tout en essayant de garder notre image de qualité.*

*Nous intervenons auprès des personnes âgées, mais aussi pour la garde d'enfants, pour des problèmes de santé, auprès des personnes handicapées, mais aussi pour un certain « confort ».*

**ADMR SERPAIZE      04 74 57 91 31    « [admrvillette@orange.fr](mailto:admrvillette@orange.fr) »**

**252, route de Marennes 38200 VILLETTE DE VIENNE**



souecoles.chuzelles@free.fr

L'association du SOU des écoles a pour but **de collecter des fonds** lors de différentes manifestations et de reverser des subventions aux écoles maternelle et élémentaire de Chuzelles, afin **de financer tout projet de classe ou sortie scolaire**.

Le Sou des écoles de Chuzelles tient à **remercier tous ses membres et les parents bénévoles** qui nous aident lors de nos manifestations, le tout dans la joie et la bonne humeur.

**Le Loto du 26** Janvier aura permis de passer une après midi sous le signe de la détente en famille. Grâce aux sponsors (commerçants, artisans et professions libérales de Chuzelles), de nombreux lots ont permis de récompenser nos participants.

Lors du défilé de nos enfants déguisés (et de certains parents ☺) pour **Caramentran le 29 Mars**, le soleil s'était invité à la partie, ce qui agrémenta notre belle matinée où tout le monde a pu profiter de notre buvette et du tirage de notre tombola. C'est avec de beaux applaudissements que Mr Hiver a été brûlé pour laisser sa place au printemps et aux beaux jours!

Notre prochain et dernier rendez-vous pour l'année 2014 sera notre traditionnelle **kermesse qui se tiendra le vendredi 27 Juin** dans la cour de l'école élémentaire et qui permettra d'offrir à nos enfants un moment de détente entre amis et en famille autour des diverses attractions et d'un repas. Espérons que le soleil sera au rendez-vous !

Nous comptons sur vous !

**L'équipe du Sou**



**Renseignement :**

242 rue des allobroges LUZINAY  
cmlchuzelles.canalblog.com  
04 74 57 41 74 / 06 26 73 50 53  
[milleloisirs@orange.fr](mailto:milleloisirs@orange.fr)

## Centre Mille loisirs de la sévenne

Chuzelles Luzinay, Serpaize, Seyssuel, Villette de Vienne

**Centre de loisirs, géré par des professionnelles de l'animation**

**CLSH :**

-Le centre de loisirs accueille les enfants de 3 à 14 ans durant les vacances scolaires et les mercredis.

Le centre est agréé par le ministère jeunesse et sport et PMI Encadrés par des animateur diplômés (BPJEPS, BAFA, BAFA Cap petite enfance) les enfants évoluent dans un cadre de vie agréable et dynamique.

Entre les différentes activités, sportives, cuisine, arts plastiques et les nombreuses sorties baignade, zoo, laser game et équitation, les enfants trouveront forcément un moment à partager entre copains.

**LES CAMPS :**

-Le centre propose des séjours été et hiver.

**STAGE SPORTIF**

-Durant les vacances scolaires

Théâtre intercommunal avec Nicolas Crespin  
Activité extrascolaire pour enfants, ados et adultes.

**Chuzelles le mardi :**

18h à 19h pour les 7/10 ans  
19h à 20h pour les 11/14 ans

**Troupe théâtre adultes**

Théâtre à Luzinay, 2 vendredis par mois de 19h30 à 22h

**Luzinay le mercredi :**

18h à 19h pour les 10/12 ans  
19h à 20h pour les 12/15 ans



## L'École de Musique de Seyssuel Chuzelles a fêté ses 20 ans !

C'est avec l'Harmonie de Seyssuel Chuzelles que l'École de Musique de Seyssuel Chuzelles a célébré ses 20 ans lors de son traditionnel concert de printemps. Ce fût l'occasion pour nos musiciens en herbe de chanter et de jouer avec les "grands" ! Certains musiciens de l'Harmonie ont d'ailleurs évoqué leur propre passage dans notre Ecole avant d'intégrer leur formation...

La directrice Madame Marie-Noëlle GLASER et la présidente Madame Murielle GAVIOT BLANC sont également revenues sur 20 années d'école associative pour le bénéfice des familles de nos communes soucieuses

d'engager leurs enfants dans une démarche culturelle.

L'association rassemble désormais plus de 120 élèves qui se succèdent chaque semaine auprès d'une quinzaine d'enseignants professionnels. Ces derniers dispensent ainsi avec enthousiasme des cours de formation musicale, de flûte, xylophone, clarinette, saxophone, trompette, violon, ou encore piano, guitare, basse, batterie. Une diversité qui fait de l'École une véritable Boîte à sons. Des ateliers permettent à nos élèves de mettre en application leurs apprentissages au sein d'un groupe et de se produire "en public". Car l'École partage avec l'Harmonie la conviction que jouer la musique en groupe est une finalité nécessaire et épanouissante.

Après le concert de printemps proposé à Seyssuel avec les musiciens de l'Harmonie, les élèves ont une nouvelle fois conjugué leurs talents lors d'un concert original de fin d'année autour de l'idée d'un "pique-nique musical" à Chuzelles où ils ont présenté à leurs familles pendant un déjeuner sur l'herbe le fruit du travail de l'année.

De nombreuses collaborations ont aussi permis aux jeunes de se produire en public, et à l'École de Musique de tisser des liens étroits de partenariat avec des structures voisines comme la MJC de Seyssuel ou l'École de Musique de Chasse sur Rhône lors du Caravan'Jazz ou la Fête de la Musique...

L'année qui vient sera une année charnière puisque l'École de Musique de Seyssuel Chuzelles voit la réforme des rythmes scolaires se mettre en place dans les deux villages qu'elle anime. Elle est ainsi en train de s'organiser pour pouvoir retrouver ses apprentis musiciens malgré les changements probables de créneaux. Les parents bénévoles de l'association et les professeurs seront ainsi au rendez-vous pour continuer à faire de nos enfants des passionnés de musique !

Inscriptions et informations au Forum des Associations de Seyssuel dès la rentrée 2014-2015. Retrouvez toute l'actualité et les informations de l'EMSC sur notre site : [www.ecolemusiqueseychu.fr](http://www.ecolemusiqueseychu.fr). Vous pouvez aussi nous contacter

par mail à : [ecolemusiqueseychu@gmail.com](mailto:ecolemusiqueseychu@gmail.com).

## Amicale Boule Chuzelloise

L'Amicale Boule Chuzelloise a eu le plaisir d'accueillir la 1<sup>ère</sup> phase des éliminatoires du championnat de France de 4<sup>ème</sup> division.

Tous les mardi et jeudi après-midi (beau-temps) entraînement à notre boulodrome situé près du stade. Le meilleur accueil est réservé aux nouveaux ou nouvelles boulistes qui viendront nous rejoindre.

Le Président  
Maurice Berthier

Prochains concours à notre boulodrome :  
10 juillet 2014 : challenge Edmond FOREST  
25 juillet 2014 : challenge Georges CHARDON

# A . C . A . C



L'Association des Commerçants et Artisans de Chuzelles vous présente ses adhérents :  
Président : Stéphane DIGONNET (Boulangier, Maison Dignonnet) Vice-président :  
Yanic GIRAULT (Auto-école YANIC) Secrétaire : Sandrine DIGONNET  
(Boulangerie Maison Dignonnet) Trésorière : Séverine BERNARD-BRUNET  
(Bar-tabac-presse, LE TEMPO)



Adhérents :

KEL COIFFURE ET BEAUTE	Valérie REYMOND	Coiffeuse
HISTOIRE DE CHIEN	Karyne ROBIN	Toiletteuse
SARL ASD IMMO	Serge DI PALMA	Agent immobilier
KINESITHERAPEUTE	GIRIER Elisabeth	
NATH CHUZELLES TAXI	Nathalie	Taxi
BASTIDE PLOMBERIE	Christophe BASTIDE	Plombier
LE CAUCILLA	Antony STEWART	Restaurant
SARL ACTUAL PAYSAGE	Frédéric LENTILLON	Paysagiste
SARL LS BIKE		
ANTENNES SATELLITE SERVICES	Laurent NEMOS	
LOPEZ PLOMBIER	Christian LOPEZ	Plombier
PEPINIERE BOURGUIGNON	Vincent BOURGUIGNON	Pépinière
VERGNON ARTISAN PLOMBERIE CHAUFFAGE	Kim VERGNON	Plombier
LOPEZ MENUISERIE	Gilles LOPEZ	Menuisier
NIVEL CARRELAGE	Régis NIVEL	Carreleur
Ostéopathe	Bruno RETHORE	

Notre association a été créée en février 2014, elle regroupe tous les commerçants, artisans et professions libérales de Chuzelles mais tous n'ont pas pu être encore contactés, n'hésitez pas à venir nous rejoindre si vous en faite parti. Merci à tous les Chuzellois d'avoir participer à notre vente de Moules-Frites le dimanche 23 Février dernier, grand succès pour nous et nous espérons continuer à dynamiser le village de Chuzelles.

Prochain rendez-vous : Concours de pétanque le samedi 14 juin ; une soirée dansante au cours du mois d'octobre et nous serons présents au marché de Noël de Chuzelles début décembre.

Informations pratiques : Mail : [acac@bbox.fr](mailto:acac@bbox.fr) Siège : Mairie, le village 38200 CHUZELLES Correspondance : Bar-tabac-presse LE TEMPO, Séverine BERNARD-BRUNET 06 62 23 64 87 Boulangerie Maison DIGONNET 04 74 57 47 13

A bientôt.

Toute l'équipe de l'A.C.AC



## INFORMATIONS GV CHUZELLOISE

L'atelier Gym Mémoire a débuté le 15 Avril dernier pour 12 séances, tous les mardi après midi de 16 à 17h à la salle du Mille Club. 17 personnes participent à cet atelier

Les cours se termineront le 26 Juin 2014 et la fête de la saison 2013/2014 aura lieu le MARDI 1er JUILLET à 19h au Mille Club

SAISON 2014/2015 : inscription le 1er Septembre 2014 à la salle des Poletières de 15h à 20h

Reprise des activités à partir du LUNDI 8 SEPTEMBRE 2014

CORDIALEMENT

Monique GOMEZ  
Présidente GV Chuzelloise

# VOS RENDEZ-VOUS DE L'ÉTÉ



## Solyl - S

**Samedi 28 juin à partir de 19h à VILLETTE DE VIENNE**

Spectacle en plein air gratuit  
en cas de pluie, repli à la salle polyvalente

Retrouvez le programme complet de caravan'jazz sur le site  
<http://www.jazzavienne.com/caravan-jazz>



## Ciné Été

### Les 3 Frères, le retour

**Lundi 30 juin** à la tombée de la nuit  
**Parking du Mille Club à CHUZELLES**  
en cas de pluie, repli à la salle polyvalente

Projection gratuite en plein air

Retrouvez le programme complet de Ciné été en mairie de  
Chuzelles

## Feu d'Artifice

**Lundi 14 juillet 2014 à LUZINAY**



Feu d'artifice co-organisé par les mairies de Luzinay et Chuzelles

